

# LETTRE DU DÉBAT PUBLIC

n°2

Lettre d'information du débat public **Ligne électrique à 400 000 volts de Lyon à Chambéry**

## EDITO

### De l'information à la participation

Nous venons de conduire la phase initiale du premier débat engagé selon la loi 2002 relative à la «démocratie de proximité»... Avons nous donné du sens à cette appellation riche de promesses ? Nos quatre débats publics de décembre se sont déroulés dans un climat d'objectivité, de transparence et d'équilibre de l'expression, tous ont pu s'exprimer, la parole y a été libre et mesurée et de vraies questions ont été posées. Les participants ont saisi l'enjeu du débat et ils ont compris l'esprit de cette nouvelle procédure qui est «au service du public» et par une bonne connaissance de la problématique du projet, ils ont pu s'exprimer sur ses objectifs et sur son opportunité. Après le «temps de l'écoute et de l'information» de ce mois de décembre, viendra le temps de «l'échange» lors des réunions thématiques où des experts traiteront des sujets récurrents qui ont émergé, à savoir, les problèmes d'environnement, de santé publique et de politique énergétique. Nous espérons vous retrouver nombreux lors des réunions de synthèse du mois de mars. En effet le «Débat Public» est votre débat, à vous de vous l'approprier, de l'enrichir et de donner tout son sens à cette démarche de «démocratie participative» dont nous sommes le garant et vous les acteurs. C'est à travers ces rencontres que vous continuerez à enrichir la masse d'informations dont nous rendrons compte à la Commission Nationale du Débat Public qui dressera le bilan de vos contributions et en tirera les conclusions dont RTE, le maître d'ouvrage, devra tenir compte.

Michel Delhommez,  
Président de la Commission  
Particulière du Débat Public ■

## Réussir le débat public



> Réunion publique de Morestel

Les quatre premières réunions publiques organisées dans le cadre de ce débat (Morestel, Apremont, Saint-Savin et Pont-de-Beauvoisin) se sont déroulées selon le même schéma. D'abord une présentation du débat public par le président de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), Michel Delhommez. Puis une présentation du projet par l'équipe de RTE, emmenée par Patrick Bortoli (directeur de projet). Enfin, une explication détaillée de la procédure réglementaire post-débat public par Michel Hersemul, responsable de la division contrôle de l'électricité à la DRIRE Rhône-Alpes. Après cette partie de présentation, l'animateur (un membre de la CPDP) a introduit le débat et donné la parole au public.

**Première constatation :** le débat public a montré son utilité puisque plusieurs centaines de personnes - particuliers intéressés par le projet, élus, socioprofessionnels et représentants d'associations - ont déjà assisté aux réunions, avec une volonté de s'informer et de participer au dialogue, dans un esprit constructif et une ambiance toujours sereine.

**Deuxième constatation :** malgré la large concertation organisée par RTE en 1999-2001, les interrogations étaient encore nombreuses sur les aspects pratiques du projet : différences entre l'option Nord et l'option Sud, conséquences en cas de choix de telle ou telle option, caractéristiques de la future ligne...

**Troisième constatation :** en dépit des explications fournies, certains points relatifs à la procédure du Débat Public restent à préciser. Pour certains, il s'agit d'une répétition de la première phase de concertation, d'une nouvelle étape inutile. Surtout, même si au fil des réunions les discussions ont été de plus en plus abouties, l'étendue du champ d'application du débat public n'a que très marginalement été exploitée.

C'est pourquoi la commission particulière espère que la deuxième phase de cette procédure et notamment les réunions thématiques permettront de donner à ce débat public une nouvelle dimension.



## Le débat public : ni inutile, ni pipé



Lors des quatre premières réunions publiques, certains participants n'ont pas hésité à faire part de leurs interrogations voire de leur scepticisme sur l'utilité du débat. Le calendrier très spécial du projet (démarrage de la concertation en 1999 puis interruption en 2001 pour laisser place au débat public) ne contribue pas à clarifier les choses.



Rappelons donc que le débat public est mené par une commission indépendante : soit la Commission Nationale (CNDP) soit une Commission Particulière du Débat Public (CPDP). Qu'il porte sur l'opportunité, les caractéristiques et les objectifs des grands projets d'aménagement. Le débat public vient en plus des procédures de concertations réglementaires. Durant les quatre mois du débat, tous les publics peuvent s'exprimer librement, poser leurs questions et formuler leurs remarques. À l'issue du débat, la CPDP rédige un compte-rendu du déroulement du débat, puis la CNDP un bilan dans lequel elle précise les principales remarques émises pendant le débat et qui doivent selon la commission être prises en compte par le maître d'ouvrage. À la lecture de ce bilan, les pouvoirs publics (dans notre cas, la ministre déléguée à l'industrie en charge de l'électricité) peuvent demander au maître d'ouvrage (ici, RTE) de modifier son projet.



Le débat public, outils de démocratie de proximité n'est donc pas inutile, loin s'en faut. Il n'est pas non plus « pipé ». Rien n'est joué d'avance : en fonction du contenu du débat, le projet peut être repensé. Mais pour cela une condition est nécessaire : une participation active du public.

### Première réunion du débat public : la porte était bloquée... pas fermée !

L'adage est bien connu. Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. On peut en dire autant du débat public : soit il est effectivement ouvert à tous soit il cesse d'être réellement public.

À Morestel, la première réunion publique que nous avons organisée a été marquée par un incident dont nous mesurons toute la portée. La porte d'accès à la salle municipale, après avoir loyalement joué son rôle de porte ouverte jusqu'au début de la réunion, vers 20 h 30, s'est inopinément bloquée ! Du coup un certain nombre d'arrivants se sont heurtés à une porte close. Ils ont dû repartir et ont pu légitimement mettre en doute le caractère authentiquement public de notre premier débat. Comme instance garante du bon déroulement et de la loyauté du débat public, la commission particulière du débat public se doit d'assumer l'entière responsabilité de cet incident.

Elle adresse donc toutes ses excuses aux personnes qui sont venues à la réunion et n'ont pu y participer. Elle donne acte à la légitime protestation, suivie de sa sortie de la réunion, du valeureux citoyen qui a trouvé la ressource de surmonter l'obstacle de la porte fermée et de nous alerter du problème. Elle s'engage, pour toutes les réunions à venir, à exercer une surveillance particulière sur les conditions matérielles d'accessibilité à nos réunions. Faciliter par tous les moyens l'information, l'explication, la discussion et l'expression pluraliste des points de vue, telles sont les valeurs qui nous animent. Le cruel incident de Morestel vient à point nous rappeler que ce n'est pas tâche facile. Cet incident ne suffira pas cependant à nous dissuader de poursuivre une mission que nous persistons à croire fondamentalement utile et nécessaire.



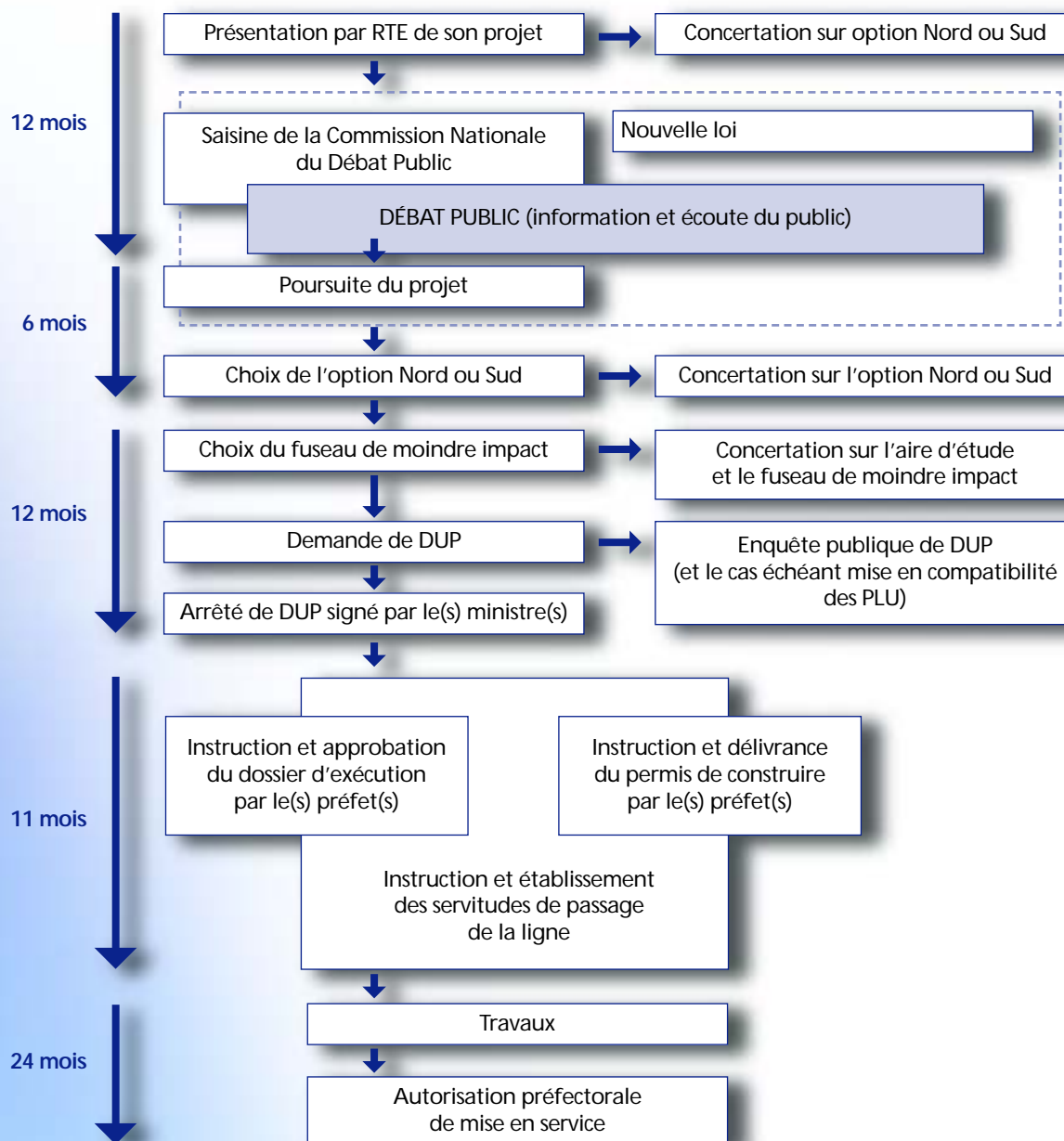
## La procédure après le débat public

Tout projet de (re)construction d'une ligne électrique à 400 000 volts commence par une justification technico-économique rédigée par RTE. Le ministre de tutelle de l'électricité valide ce document.

À ce stade, un débat public peut être organisé. Si c'est le cas, à l'issue du débat, RTE peut être amené à modifier son projet en fonction des remarques émises lors du débat. La procédure reprend alors normalement avec une concertation

sur les différents fuseaux. Précisons que dans le cas de la ligne Lyon - Chambéry et pour des raisons très spécifiques (modification de la procédure du débat public en 2001-2002) la concertation sur les fuseaux (options Nord et Sud) avait été lancée avant le débat public.

Le schéma ci-dessous récapitule les différentes phases de la **procédure relative à la (re)construction de cette ligne à 400 000 volts.**

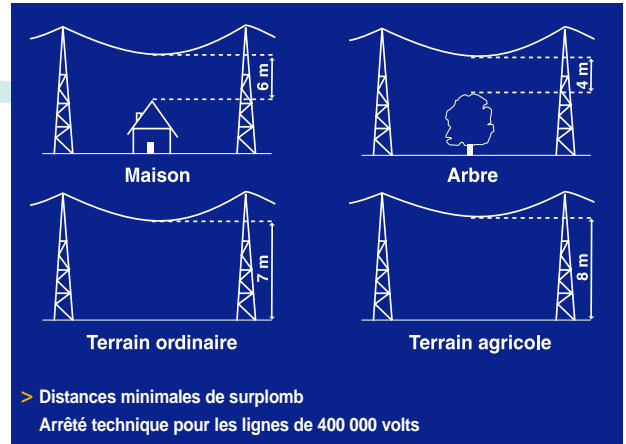


## Les caractéristiques techniques de la ligne

*Au cours des quatre premières réunions publiques, les responsables de RTE ont été interrogés sur les caractéristiques physiques de la future ligne. Des préoccupations très concrètes, dépassant parfois le cadre strict du débat public, mais auxquelles l'équipe de RTE a répondu aussi clairement et précisément que possible compte tenu de l'état d'avancement de la procédure.*

Les distances entre les câbles conducteurs et les habitations ou les terrains agricoles répondent à des impératifs de sécurité imposés par l'Arrêté Technique du 17 mai 2001. Ces distances sont des valeurs minimales calculées pour la configuration la moins favorable pour la ligne : soit quand les câbles transportent beaucoup d'énergie et s'étirent sous l'effet de la chaleur provoquée, soit quand le gel a créé des manchons de givre qui pèsent sur les câbles (dans les régions où les risques liés au givre sont accrus, les coefficients de sécurité sont majorés). Comme l'illustrent les schémas ci-contre, les distances minimales entre les câbles conducteurs d'une ligne à 400 000 volts et les habitations sont de 6 mètres, de 8 mètres entre les câbles conducteurs et les terrains agricoles.

Les pylônes utilisés pour la future ligne n'auront pas une emprise au sol plus grande que les pylônes actuels de la ligne Chaffard - Grande Ile ou de la ligne Creys - Grande Ile. Cette emprise au sol continuera d'être de 80 à 100 m<sup>2</sup> environ selon le type de pylône utilisé. La largeur des pylônes ne connaîtra pas non plus de grandes modifications et demeurera d'environ 35 m. La hauteur en revanche sera plus élevée sur la future ligne que pour la ligne actuelle



Chaffard - Grande Ile, de l'ordre de 8 à 10 mètres (on passera par exemple de 40 m à environ 50 m). Cette hauteur est similaire à celle de la ligne actuelle Creys - Grande Ile.

En ce qui concerne le nombre de pylônes de la future ligne, il ne sera pas supérieur à celui des lignes actuelles (Chaffard - Grande Ile ou Creys - Grande Ile). Il pourrait même, sur l'ensemble de la ligne, être légèrement inférieur. L'espacement moyen entre deux pylônes serait d'environ 400 à 500 mètres. Il ne s'agit là que d'une moyenne : l'emplacement de chaque pylône ne pourra être défini qu'à l'issue des études de détails et devra prendre en compte les reliefs particuliers.

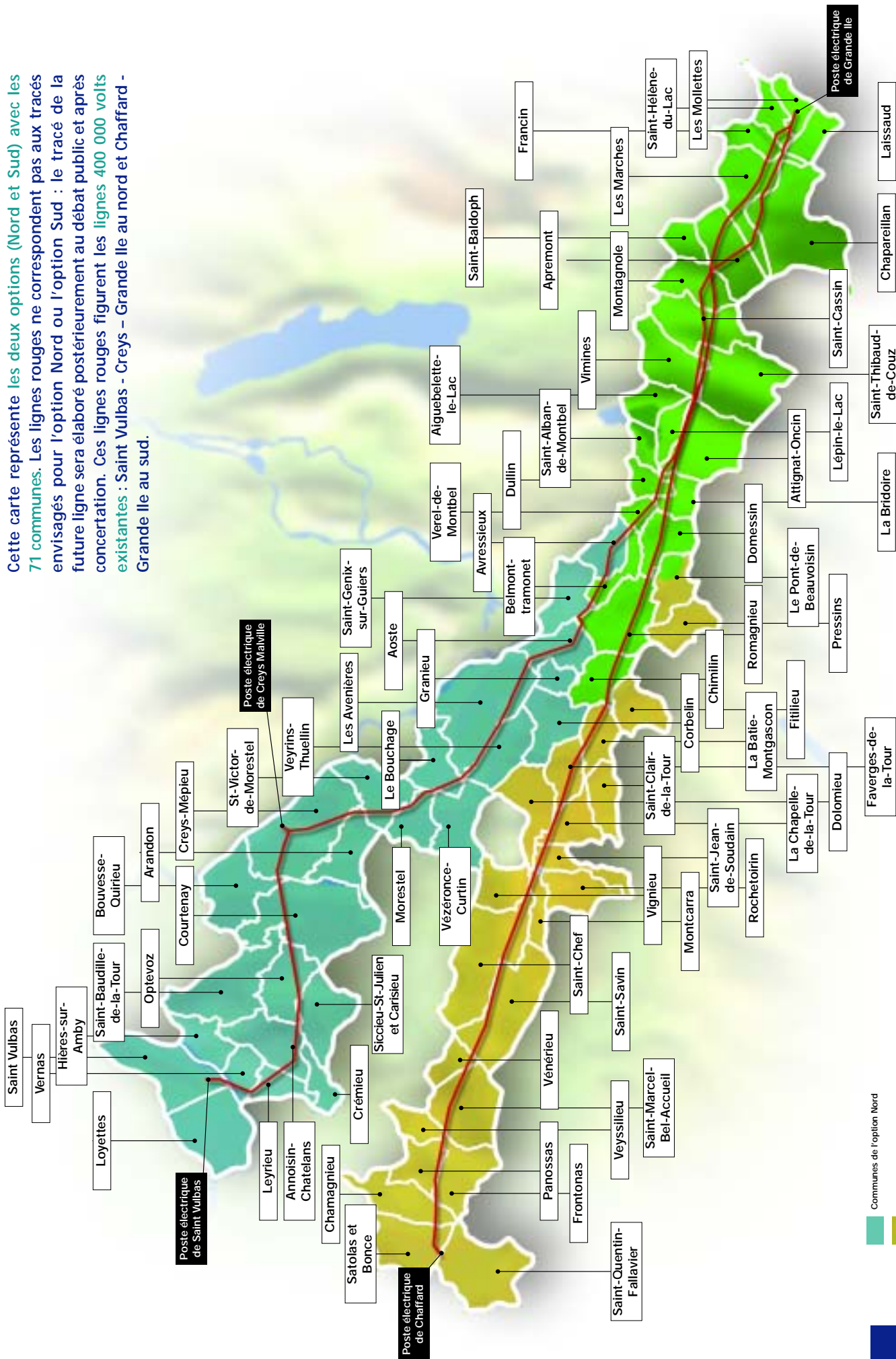
S'agissant de l'emplacement de la future ligne, les solutions seront bien évidemment différentes selon l'option (Nord ou Sud) qui sera retenue. Dans le cas de l'option Nord, une deuxième ligne à 400 000 volts à deux circuits serait construite en parallèle à la ligne Saint Vulbas - Creys - Grande Ile actuelle. La distance entre les deux axes de ces lignes serait de 80 mètres environ. Mais pour répondre à des contraintes ponctuelles, le tracé pourrait s'écarter - jusqu'à plusieurs centaines de mètres - de celui de la ligne actuelle.

Dans le cas d'un remplacement de la ligne selon l'option Sud, la future ligne serait reconstruite en lieu et place ou à proximité immédiate de la ligne Chaffard - Grande Ile actuelle, qui sera démontée. Mais là encore, pour répondre à des contraintes ponctuelles, le tracé pourrait s'écarter de celui de la ligne existante. Dans tous les cas, les études environnementales qui seront réalisées dans le cadre de la procédure réglementaire permettront de dégager les solutions potentielles, puis le choix définitif du tracé sera effectué par la puissance publique à l'issue de la concertation. Des simulations par images de synthèse en trois dimensions seront possibles pour les secteurs les plus sensibles.

### Et l'enfouissement ?

Il y a quelques années, l'enfouissement des lignes à 400 000 volts n'était pas envisageable pour des raisons techniques. Aujourd'hui, les possibilités d'enfouissement sont mieux maîtrisées, mais des problèmes techniques demeurent, notamment pour les longues distances. En outre, ces problèmes techniques se doublent de préoccupations économiques. En effet, le coût de l'enfouissement pour une ligne très haute tension à 400 000 volts est plus de 10 fois supérieur à celui d'une construction aérienne. Dans le cadre de l'accord État - EDF - RTE sur les réseaux électriques et l'environnement, RTE s'est engagé à ne pas augmenter la longueur globale de son réseau aérien haute et très haute tension et à enfouir au moins 25 % des circuits haute tension nouveaux ou reconstruits, prioritairement en haute tension (63 000 et 90 000 volts) voire 225 000 volts en zone urbaine.

Cette carte représente les deux options (Nord et Sud) avec les 71 communes. Les lignes rouges ne correspondent pas aux tracés envisagés pour l'option Nord ou l'option Sud : le tracé de la future ligne sera élaboré postérieurement au débat public et après concertation. Ces lignes rouges figurent les lignes 400 000 volts existantes : Saint Vulbas - Creys - Grande Ile au nord et Chaffard - Grande Ile au sud.



Communes de l'option Nord  
 Communes de l'option Sud  
 Communes concernées par les 2 options  
 Lignes à 400 000 volts existantes

## Avec les réunions thématiques, le débat s'élargit

Trois réunions thématiques ont été programmées pour enrichir le débat. Pour ces réunions, la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) a invité plusieurs experts à chaque rendez-vous pour exposer et confronter leurs points de vue et leurs analyses. Précisons toutefois que ces réunions thématiques ne seront pas des querelles d'experts partisans. D'une part, parce que ces spécialistes sont des experts indépendants, et d'autre part, parce que lors de ces réunions, à l'image de ce qui s'est passé lors des réunions générales en décembre, après une partie de présentation, c'est au public que sera laissée la parole.

**La première de ces réunions thématiques aura pour thème l'environnement.** Les aspects paysagers occuperont certainement une grande part de la réunion : est-il possible de réduire l'impact paysager d'une ligne à 400 000 volts et comment ? Quid de l'enfouissement ? Y a-t-il d'autres alternatives et lesquelles ? Mais les questions du déboisement sous les lignes, de la réglementation urbanistique (droit de la construction sous les ouvrages électriques), de la protection de la faune et de la flore et de l'impact des travaux (phase de chantier) devraient logiquement être évoquées le **21 janvier à Optevoz**.

**La deuxième réunion portera sur la santé et sur les risques liés aux lignes électriques.** La question des champs électromagnétiques sera bien sûr examinée attentivement, le **4 février aux Marches**. Mais cette soirée sera l'occasion de faire le point sur les études en cours dans ce domaine.



**La troisième réunion thématique portera sur la politique énergétique de la France et de l'Europe.** Libéralisation des marchés, dissociation des producteurs et des transporteurs, maillage et fonctionnement du réseau, organisation et distribution

de l'énergie en France et en Europe et perspectives en la matière seront évoquées lors de cette réunion, le **18 février à Bourgoin-Jallieu**.

### Pour joindre la commission

**Commission Particulière du Débat Public**

**Ligne 400 000 volts Lyon - Chambéry**

59, rue du Commandant Perceval - 73000 Chambéry

Tél. 04 79 68 56 10 / Fax. 04 79 68 56 14

Site internet : [www.debatlyonchambery.org](http://www.debatlyonchambery.org)

**N°Vert 0 805 100 001**

(appel gratuit)

## BLOC-NOTES

### Les dates clés

#### Réunions publiques thématiques

##### Optevoz :

Thème environnement  
21 janvier 2003 - 20 h 30  
Salle des fêtes

##### Les Marches :

Thème santé  
4 février 2003 - 20 h 30  
Salle Montgrabelle (Z.A. Plan Cumin)

##### Bourgoin-Jallieu :

Thème politiques énergétiques  
18 février 2003 - 20 h 30  
Salle «Banalisée» (92, av du Pr. Tixier)

#### Réunions publiques de synthèse

##### Montagnole :

18 mars 2003 - 20 h 30  
Salle polyvalente

##### La Tour du Pin :

25 mars 2003 - 20 h 30  
Auditorium de la salle Equinoxe (Rue Pasteur)

#### Permanences en Mairies

**Arandon :** 24 janvier 2003 de 9 h à 11 h

**Vimines :** 6 février 2003 de 17 h à 19 h

**St-Marcel-Bel-Accueil :** 20 février 2003 de 9 h à 11 h

**Les Avenières :** 21 mars 2003 de 14 h à 16 h 30